

## **DECISION DU MAIRE DE BRON**

Numéro : 20250520DEC043

Objet: Avenant n°1 au marché n° 2023-715 Construction du Groupe Scolaire Les Genêts lot n°17  
"Courant Fort - Courant Faible"

**Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,**

**VU** les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** le marché n° 2023-715 relatif à la construction du groupe scolaire Les Genêts – lot n° 17 "Courant Fort - Courant Faible" conclu avec la société SAS ETS LAPIZE DE SALLEE,

**CONSIDERANT** qu'en cours de chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires,

### **DECIDE**

**Article 1 :** de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2023-715

- Titulaire : SAS ETS LAPIZE DE SALLEE – 07100 ANNONAY
- Dénomination du marché : construction du groupe scolaire Les Genêts
- Lot n° 17 : Courant Fort - Courant Faible
- Objet : Ajout de prestations en cours de chantier
- Montant : + 24 987, 56 euros H.T.

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

**Article 3 :** la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

**Article 4** : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**Fait à BRON, le**

**Jérémie BREAUD,**



**Construction du groupe scolaire Les Genets  
Lot n° 17 – Courant Fort – Courant Faible  
N° 2023-715**

**Avenant n°1**

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **SAS ETS LAPIZE DE SALLEE** ZI Marenthon – 07100 ANNONAY, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Aubenas sous le numéro 335 620 324 représentée par son Président, Monsieur Bertrand LAPIZE DE SALLEE, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

## Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 09/08/2023, la Ville de BRON a confié à la société SAS ETS LAPIZE DE SALLEE le marché public n° 2023-715 relatif à la construction du groupe scolaire Les Genêts – Lot n°17 : Courant Fort – Courant Faible pour un montant de 532 621,31 € HT. (offre de base + prestation supplémentaire éventuelle 17-1 Centrale photovoltaïque)

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

## ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Tube IRO, détecteurs de présence, boîtes de dérivation : + 2 207,34 € H.T.
- Ajout de poste de travail vidéo salles des maîtres R=1 : + 1 129,14 € H.T.
- Déplacement de la prise du meuble TVO y compris saignée et rebouchage : + 191,60 € H.T.
- Éclairage de l'entrée du logement : passage du type T5 à un type T8 : + 440,00 € H.T.
- Passage en prises étanches dans l'office, la zone de réception, dérochage : + 233,85 € H.T.
- Prises complémentaires local ménage R+1 lave linge : + 452,75 € H.T.
- Prises complémentaires local ménage R+1 sèche linge : + 452,75 € H.T.
- Modification alimentation appartement : + 1 061,33 € H.T.
- Détecteurs Fourniture et mise en place 37 supports métalliques/coupelles : + 3 614,60 € H.T.
- Détecteurs : Fourniture et mise en place 4 paniers de protection : + 255,36 € H.T.
- Détecteurs : Mise en place 5 détecteurs noirs : + 283,30 € H.T.
- Adjonction 14 prises en fond de salles de classe : + 1 309,00 € H.T.
- Fourniture/Pose 2 prises réseaux pour imprimante : + 253,84 € H.T.
- Fourniture/Pose 1 prise courant fort pour imprimante : + 258,50 € H.T.
- Liaison fibre – Fourniture et mise en place fibre monomode : + 1 633,10 € H.T.
- Liaison fibre – Fourniture et mise en place tiroir : + 553,96 € H.T.
- Consignation médiathèque : + 495,00 € H.T.
- Médiathèque – Fourniture et mise en place goulotte double : + 813,26 € H.T.
- Médiathèque – Fourniture et mise en place prises de courant : + 1 862,10 € H.T.
- Médiathèque – Fourniture et mise en place prises de réseau : + 4 208,48 € H.T.
- Médiathèque – Fourniture et mise en place prise HDMI : + 222,15 € H.T.
- Médiathèque – Mise en place prise USB : + 55,00 € H.T.
- Médiathèque – Adjonction d'un disjoncteur : + 709,65 € H.T.
- Médiathèque – Adjonction d'un bandeau 24 ports : + 169,85 € H.T.

- Étrier panneaux photovoltaïques : + 1 197,00 € H.T.
- Grille ventilation et désenfumage – Fourniture et mise en place transfo : + 788,75 € H.T.
- Grille ventilation et désenfumage – Liaisons câbles pour grille d'entrée d'air : + 135,90 € H.T.

## ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en plus-value est de + **24 987,56 € HT.**

## ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Marché initial + avenant n°1
Montants en € H.T.	532 621,31 €	+ 24 987,56 €	<b>557 608,87 €</b>
% d'augmentation		+ 4,691 %	+ 4,691 %

## ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A ..DAVEZIEUX..., le 14/05/2025

SAS ETS LAPIZE DE SALLEE

Le Maire,  
Jérémie BREAUD

**ETS L. LAPIZE DE SALLEE**

SAS au capital de 200.000 €  
42 RD821 - Lieu-dit Charamaille  
07430 DAVEZIEUX  
Tél. 04 75 69 22 00

C.S.I. : 335 620 324 00 23 - APE : 4321A - TVA INTR : 14 335 620 324